

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers
District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 6 Madame Nathalie Charbonneau

Absents :

District # 3 Monsieur Jean Binette Jr
District # 5 Madame Catherine De Blois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Dominic Boucher-Paquette maire.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2025-10-204 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 6.1 Commande de papeterie – 2026 ;
- 6.2. Demande de don Fadoq
- 6.3. Demande de commandite fête de Noël – Club lions
- 6.4. Addenda #1 au contrat de déneigement des chemins d'hiver au Domaine des Appalaches
- 6.5. Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes
- 6.6. Résolution municipale pour l'installation d'une tour de communications située sur le lot 5 555 441, Notre-Dame-des-Bois.
- 6.7. Achat d'un jeu gonflable pour le camp de jour
- 6.8. Annulation de la résolution 2025-09-184 Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École de la Voie-Lactée ainsi que de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

2025-10-205 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2025

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 9 septembre 2025 soit adopté et signé tel que présenté.

Confirmation de la subvention PPA-CE (programme particulier amélioration en circonscription électorale)

Le maire informe les citoyens que nous avons reçu la lettre de confirmation nous mentionnons que nous avons reçu une aide financière de 23 500\$.

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025

La directrice générale & greffière-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre 2025

Dépôt des listes

La directrice a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 30 septembre 2025 est déposé.

2025-10-206 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 1^{er} octobre 2025 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202500481 202500531 sont émis.

Adoption du Règlement 521-2025 concernant le Bon ordre et paix publique

Reporté

2025-10-207 Octroi du contrat d'entretien des chemins d'hiver – Domaine des Appalaches

ATTENDU QUE le conseil a reçu qu'une seule soumission suite à l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver Domaine des Appalaches publié le 11 septembre 2025 sur SEAO

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil octroie le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour le secteur du Domaine des Appalaches pour l'année 2025-2026 à Service forestier Stéphane Blais au montant de 174 500,14\$ avant taxes.

QUE le conseil autorise le Maire, M. Dominic Boucher-Paquette ainsi que la directrice générale à signer le contrat de déneigement.

2025-10-208 Amélioration du site internet de la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité souhaite rendre son site internet plus convivial et accessible pour les citoyens;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise la responsable du site internet à procéder aux améliorations nécessaires auprès de Numérique, incluant l’installation d’une nouvelle version du logiciel, afin de rendre le site plus simple et efficace pour les usagers pour un montant d’environ 1 000\$.

**2025-10-209 Installation d’une thermopompe à l’aréna
dans la salle des spectateurs**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer l’efficacité énergétique et le confort dans la salle des spectateurs à l’aréna ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l’achat et l’installation d’une thermopompe à l’aréna auprès de l’entreprise climatisation DL Inc., pour un montant de 6 295,00\$ \$ plus taxes, conformément à la soumission déposée ;

**2025-10-210 Demande d’aide financière de la Fabrique
Saint-Joseph-des-Monts**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d’aide financière de la Fabrique Saint-Joseph-des-Monts, afin de demander à la municipalité de contribuer financièrement à la réfection des marches de l’église;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil accepte de contribuer financièrement pour un montant de 10 000\$ pour la réfection des marches de l’Église ;

**2025-10-211 Octroi d’un budget supplémentaire
bibliothèque**

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque municipale a présenté au conseil municipal un projet de réaménagement du mobilier;

ATTENDU QUE le conseil juge important d’appuyer ce projet afin d’améliorer les services offerts aux citoyens;

ATTENDU QUE le conseil en septembre dernier avait octroyé un budget de 10 000\$ pour l’avancement du projet de réaménagement du mobilier;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil municipal autorise un budget supplémentaire de 5 000 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement du mobilier de la bibliothèque.

2025-10-212

**Résolution municipale pour l'installation
d'une tour de communications située sur
le lot 6 158 916, Notre-Dame-des-Bois.**

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois ;

ATTENDU QUE Sogetel s'est entendue avec le propriétaire du lot 6 158 916 pour la construction d'une tour de type autoportante de 70 mètres sur leur terrain ;

ATTENDU QUE Sogetel projette de construire une ligne électrique pour alimenter ses équipements, et qu'une partie de cette ligne doit passer sur le lot municipal 4 767 344.

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE la loi sur la radiocommunication (Loi fédérale) outrepassse toute réglementation municipale qui pourrait empêcher l'installation de tours de communication sur son territoire ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents.

QUE la Municipalité appuie le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 6 158 916.

La conseillère, Madame Lynda Pépin, enregistre sa dissidence

2025-10-213

**Embauche d'un journalier opérateur
chauffeur**

ATTENDU QUE le conseil a ouvert en juillet dernier, un poste de journalier, opérateur et chauffeur afin de pourvoir le poste vacant;

ATTENDU QUE la réception de plusieurs candidatures pour le poste;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil engage M. Yves Laroche à titre de journalier, opérateur et chauffeur avec une probation de trois mois.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour ce nouvel employé municipal.

**2025-10-214 Embauche d'un opérateur chauffeur – Fin
de semaine**

ATTENDU QUE le conseil pour la période hivernale ouvre deux postes d'opérateur et chauffeur afin d'effectuer du déneigement pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE la réception de plusieurs candidatures pour le poste;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil engage Mme Océane Plourde à titre d'opérateur et chauffeur avec une probation de trois mois.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le document « Contrat de travail » pour et au nom de la municipalité pour ce nouvel employé municipal.

2025-10-215 Avenant au contrat de travail Denis Lambert

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil apporte les modifications comme discuté en table de travail.

**2025-10-216 Autorisation de destruction de document –
Archiviste ;**

ATTENDU QUE M. Michel Hamel d'HB Archivistes s.e.n.c. a effectué la gestion des archives papier la semaine du 27 septembre;

ATTENDU QUE certains documents ne sont plus tenus d'être conservés.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les documents ayant passé le délai de conservation soient détruits.

**2025-10-217 Demande d'ajout d'un chemin pour le
contrat de déneigement - Chemin du Rat-
Musqué**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le nombre de requêtes nécessaire pour le déneigement du chemin du Rat-Musqué sur une longueur de 1.765 mètres.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise le déneigement du chemin du Rat-Musqué conditionnellement à ce que le Domaine des Appalaches Inc. effectue les travaux nécessaires afin de rendre le chemin conforme.

2025-10-218

Mise en vente d'une plateforme

ATTENDU QUE le conseil a procédé, l'an dernier, à l'achat d'une plateforme afin de l'installer sur le véhicule pickup de la municipalité;

ATTENDU QUE ladite plateforme s'avère trop grosse pour convenir à l'utilisation prévue;

ATTENDU QUE le conseil désire, pour ces raisons, mettre en vente la plateforme;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil procède à la mise en vente de la plateforme.

QUE la mise minimale est de 2 500\$.

2025-10-219

Mise en vente des grillages de tamiseur

ATTENDU QUE le conseil a procédé, l'an dernier, à l'achat de grillages afin de fabriquer un tamiseur;

ATTENDU QUE lesdits grillages n'ont pas été utilisés comme prévu;

ATTENDU QUE le conseil désire, pour ces raisons, mettre en vente les grillages;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil procède à la mise en vente des grillages de tamiseur.

QUE la mise minimale est de 2 500 \$.

2025-10-220

Autorisation suivre la formation d'officier non urbain

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige que les officiers d'un service incendie détiennent la formation d'officier non urbain;

ATTENDU QUE le directeur incendie du service incendie, recommande que Mathieu Theoret suive ladite formation;

ATTENDU QUE la formation est d'une durée de 90 heures;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil municipal autorise Mathieu Theoret à s'inscrire et à suivre la formation d'officier non urbain;

QUE les frais d'inscription, de déplacement et autres dépenses admissibles liées à cette formation soient assumés par la municipalité.

2025-10-221 Commande de papeterie – 2026 ;

ATTENDU l'offre de papeterie 2026 (comptes de taxes, et enveloppes) de PG Solution;

ATTENDU QU'un acompte de 50 % est obligatoire avant le 1er novembre 2025 afin d'obtenir gratuitement une quantité supplémentaire de 10% en formulaire de comptes de taxes.

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le montant 1420,00 \$ incluant les taxes soit déboursé.

QUE le conseil autorise l'achat de papeterie

2025-10-222 Demande de don Fadoq

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière de la Fadoq;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte de contribuer financièrement pour un montant de 1 000\$;

**2025-10-223 Demande de commandite fête de Noël –
Club lions**

ATTENDU QUE le Club Lions de Notre-Dame-des-Bois organise la fête de Noël des enfants;

ATTENDU QUE la dépense principale, et non moins négligeable est l'achat de cadeaux pour chacun des enfants ;

ATTENDU QUE cet événement est très apprécié et espéré de la part des enfants.

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QU'UN don au montant de 1 000 \$ est accordé.

**2025-10-224 Addenda #1 au contrat de déneigement
des chemins d'hiver au Domaine des
Appalaches**

ATTENDU QU'une demande a été formulée au conseil pour faire le déneigement du chemin du Rat-Musqué;

ATTENDU QUE les travaux requis ont été effectués par le propriétaire et que le chemin respecte les critères pour le déneigement;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil accepte de faire déneigement du chemin du Rat-Musqué sur une longueur de 1.765 km.

**2025-10-225 Projet du gouvernement fédéral : Examen
du mandat de la Société canadienne des
postes**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

**2025-10-226 Résolution municipale pour l'installation
d'une tour de communications située sur
le lot 5 555 441, Notre-Dame-des-Bois.**

ATTENDU QUE Sogetel projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois ;

ATTENDU QUE Sogetel s'est entendue avec le propriétaire du lot 5 555 441 pour la construction d'une tour de type autoportante de 70 mètres sur leur terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE la loi sur la radiocommunication (Loi fédérale) outrepassse toute réglementation municipale qui pourrait empêcher l'installation de tours de communication sur son territoire ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la Municipalité n'appuie pas le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel, et projeté sur le lot 5 555 441.

**2025-10-227 Achat d'un jeu gonflable pour le camp de
jour**

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'achat d'équipement supplémentaire pour le service d'animation estivale;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil autorise l'achat d'un jeu gonflable pour un montant de 2 500\$ avant taxes chez le fournisseur la Ballounerie.

QUE le conseil autorise l'achat de toile pour mettre sous le jeu pour un montant de 500\$.

2025-10-228 Annulation de la résolution 2025-09-184
Protocole d'entente d'utilisation
d'infrastructures de l'École de la Voie-
Lactée ainsi que de la Municipalité de
Notre-Dame-des-Bois

ATTENDU QUE la signature de l'entente relative à l'utilisation des infrastructures entre l'École de la Voie-Lactée et la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois n'a pu être complétée avant la fin du mandat du maire, M. Dominic Boucher-Paquette;

ATTENDU QUE la résolution précédente mandatait M. Boucher-Paquette pour signer ladite entente au nom de la municipalité;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil annule la résolution numéro 2025-09-184.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2025-10-229 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h15.

Dominic Boucher-Paquette
Maire

Kim Leclerc
Directrice générale &
Greffière-trésorière